

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Avril 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 23
 Votants : 27

D23.029

L'an deux mille vingt-trois,

le six avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, CASTAN Emmanuel, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, CITERIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), POUGET Valérie, MALZAC Claude, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, BONICEL Bernard, RODIER Yves, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), RODIER Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D23.029 APPROBATION DE PRINCIPE DE L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
 POUR TPS COLISERVICE**

Dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprise, Monsieur le Président demande à Monsieur Didier JURQUET, Vice-Président en charge de l'Economie, de présenter la demande de l'entreprise TPS COLISERVICE, à CHANAC. Il propose ensuite que le Conseil Communautaire donne son avis au sujet de l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise dans les conditions exposées notamment dans la convention avec le Conseil Départemental de la Lozère pour ce dossier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise dans les conditions exposées notamment dans la convention avec le Conseil Départemental de la Lozère, pour le dossier TPS COLISERVICE, à CHANAC ;

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 12 avril 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL